



**DU CODE DU TRAVAIL AUX
ACCORDS PAR ENTREPRISE**



Edito

La droite y avait songé, le Medef en rêvait et le gouvernement Hollande l'a fait.

Baisse des indemnités prudhommales en cas de licenciement illégal, augmentation du temps de travail hebdomadaire pour les apprentis mineurs, possibilité pour une entreprise de baisser les salaires et changer (par accord) le temps de travail... Et ce n'est qu'une partie des mesures que veut faire passer en force M.El Khomry. Nous vous invitons à signer la pétition en ligne-[#loitravailnonmerci](#)- et à vous mobiliser contre ce projet insensé !

Allo Client

La direction nous a présenté le bilan « Allo Client ». Pour rappel il s'agit de faire pour les cadres, des appels après une mise en service sur des produits stratégiques comme la fibre-en plus de leur activité-pour qu'ils soient au contact du client. Cela représente 2 appels par semaine, sur une période de 3 semaines. Après analyse des sondages et aux dires du chef de projet tous les participants sont heureux d'avoir eu enfin des contacts avec les clients et ils sont tout à fait volontaires pour recommencer. D'ailleurs cela est prévu dès le mois de Mars. SUD suggère, que cette fois, on fasse appel au volontariat vu l'enthousiasme général.

En fait, d'après plusieurs cadres, la situation n'est pas si « rose », mais il est mal vu de le dire. La politique actuelle d'Orange est de donner toujours plus de missions pour les managers/cadres et, à chaque fois qu'une nouvelle activité leur est donnée, aucune ne leur est enlevée. A quand une véritable analyse de la charge de travail des cadres avant le burn-out ?

Recours Heures supplémentaires 2016

En attendant le bilan des heures supplémentaires effectuées en 2015, la Direction nous indique qu'elle prévoit 56000 heures supplémentaires et 7500 heures complémentaires pour 2016, alors qu'en 2014, 50982 HS et 8696 HC ont été déclarées. En effet vu le nombre croissant de TPS, les heures supplémentaires baissent au profit des heures complémentaires.

Malheureusement tant qu'Orange n'embauchera pas plus, les heures supplémentaires et complémentaires seront considérables.

Quelques définitions :

- HEURE SUPPLEMENTAIRE

Heure de travail effectif (ou assimilé) effectuée, au cours d'une semaine civile (du lundi 0 h au dimanche 24 h), au-delà de la durée légale hebdomadaire (35h) ou au-delà de la durée légale annuelle de 1.607 heures. 2 seuils de déclenchement : 39 heures si régime de travail avec JTL ou 35 heures si régime de travail sans JTL.

- HEURE NON MAJOREE

Heure comprise entre la durée hebdomadaire du régime de travail et le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Par exemple pour un régime 38 h avec JTL, la 39ème heure est dite heure non majorée (compensée au taux normal de 100%).

- HEURE COMPLEMENTAIRE

Heure de travail effectif (ou assimilé) effectuée par les salariés à temps partiel au-delà de la durée hebdomadaire prévue à leur contrat.

En aparté, nous avons interpellé la Direction sur l'outil décompte du temps de travail qui bien qu'ayant été mis en place à la demande de l'Inspection du travail n'est pas conforme au code du travail. Suite aux courriers de l'IT (Inspecteur du Travail) de la Manche pour l'UIN en juin 2015, puis de l'IT de Seine Maritime pour l'AENC en février 2016, considérant le fait que les documents de décompte doivent notamment permettre de vérifier l'existence de travail de nuit, le respect des repos quotidien, le respect des temps de pause, il est nécessaire que les heures de début et de fin de chaque période de travail y figurent précisément. Dans la mesure où l'outil décompte de la durée de travail ne répond pas aux exigences légales, il conviendra de le modifier ou de le suspendre.

Le DO et son service RH ont pris acte de ces informations et se sont engagés à revenir vers nous.

LA MORT DU :
"TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS" ?



PSD Boutiques Rouen

La Directrice de l'AD n'avait vraiment pas préparé son dossier car aucune donnée économique n'était présente dans le dossier comme argumentation du lancement ce nouveau projet. Il n'y avait que des données de zone de chalandise avec une liste d'entreprise majeure sur Rouen dont Huis clos (en liquidation judiciaire en 2014) et 30 boutiques à l'espace du palais dont Levi's et Quicksilver (malheureusement fermées en 2010) alors qu'il y a en réalité moins de 10 espaces encore ouverts.

Pour un projet qui devrait coûter un million d'euros, la directrice ne connaît pas la géographie de la ville. Pire, des évolutions structurantes pour le commerce, comme une nouvelle gare, pourtant clairement affichée par la municipalité, lui sont totalement inconnues. L'accumulation d'anomalies se prolonge dans les statistiques mais aussi avec le nom de boutiques propriétaires fermées depuis 5 ans.

Malgré l'absence de précision technique nécessaire pour un projet comme celui là, la direction s'imagine bien se reconvertir dans la voyance. En effet elle prévoit que toute la population de l'agglo de Rouen va se ruer dans le Mégastore en captant, en plus des clients de la Rue du Gros Horloge, les clients plus jeunes de l'Espace du Palais et ceux qui viennent prendre du bon temps sur le parvis (dont la moyenne d'âge les mercredis et samedis est à peine de 18 ans). Elle mise aussi sur le fait que les clients d'Elbeuf, qui n'auront plus d'enseigne Orange dans leur ville, se retourneront vers Tourville voire Rouen. La clientèle de la boutique Jeanne d'Arc à Rouen qui va devenir une enseigne Mood (objets connectés) sera, elle, orientée avec un grand sourire vers le Megastore Orange. Nous espérons qu'elle ne suive pas la logique des flux de passages en se dirigeant vers la boutique Free située à deux pas...

Seules quelques informations intéressantes sont venues des discussions entre la DONC et la Direction Commerciale Grand Public, où il est acté que les boutiques de Vernon, Pont-Audemer et Yvetot seront conservées

Le Mégastore de Rouen est la seule vitrine qui vaille, il doit ouvrir fin juillet, mais ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué, car le bail n'est pas encore signé. Le planning d'information et de consultation des élus et salariés est extrêmement serré, ce qui laisse à penser que la fenêtre budgétaire pour l'implantation n'est pas laissée grande ouverte par le national. Chaque salarié se verra proposer de poursuivre son activité dans le mégastore de Rouen ou dans la boutique de Tourville mais pourra cependant exprimer des souhaits différents lors d'un entretien individuel avec la ligne managériale et le RH de proximité. Espérons que l'entreprise ne joue pas l'intimidation en menaçant de n'aider que les salariés qui suivent le projet et pas ceux qui ne peuvent s'inscrire dans cette réorganisation. Même si il a été annoncé que les salariés pourront à tout moment postuler sur les postes disponibles, nous attendons de voir dans les faits comment cela va se traduire. La Générale de Téléphonie va se concentrer sur l'enseigne Mood et la dizaine de salariés de Gd Quevilly et Rouen Jeanne d'arc pourra postuler sur les boutiques maison mère Orange.

En conclusion voilà un projet qui impacte un grand nombre de point enseigne Orange avec une cinquantaine de salariés touchés (Orange/GDT) et la démonstration faite en séance peine à convaincre les élus du bien fondé de la démarche.

Déménagement Deux Lions

Le dossier avance plus vite que prévu. Nous devrions commencer le déménagement des services, fin mai début juin. Suite au constat fait par l'ensemble des organisations syndicales sur les différents niveaux d'informations au sein des unités (voire à la nature même de ces informations), la direction s'est engagée à communiquer de manière homogène, via un pushmail, à l'ensemble du personnel concerné.

Vie du CE

Pour SUD :

-Alain Chantaraud (SCO Blois) rejoint la commission Economie Evolution des marchés.

-Denis Peres remplace Jean Claude Planchin au Sein de la commission Activités Sociales et culturelles.

Prochain CE, les 23 et 24 mars 2016

Elu(e)s SUD

Titulaires : Yannick Le Morvan (Trésorier), Laurent Le Deunf, Jean-Pierre Sauvegrain, Jean-Claude Planchin

Suppléants : Jean Caillard, Sylvain Boulant, Denis Allix, Yannick Veschambes

Représentant Syndical : Nicolas Savaton

Sud BN 0231942600 sudptt14@wanadoo.fr Sud 36-37 0247851111 sudptt.36-37@gmail.com

Sud HN 0235632020 sudptt.hn@orange.fr Sud Loiret 0238837239 sudloiret@wanadoo.fr